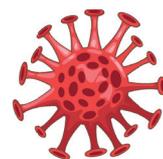


Égalité salariale entre les femmes et les hommes

Revalorisation des emplois et carrières à prédominance féminine dans la Fonction publique: une urgence sociale !



MONTREUIL > 9 JUIN 2020

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »

SIMONE DE BEAUVOIR



Une semaine après la mobilisation historique des *Grandes gagnantes* du 8 mars, la crise sanitaire du Covid 19 a eu un effet de miroir grossissant sur les inégalités entre les femmes et les hommes, faisant de cette citation de Simone de Beauvoir une triste réalité.

Dans la gestion de la crise, les femmes sont largement mobilisées. La force insoupçonnée de **ces travailleuses occupant des emplois féminisés** (du soin, de l'éducation, du travail social, du nettoyage...) ainsi que leur utilité sociale se sont révélées.

Or, de façon paradoxale, dans l'espace public, politique et médiatique, les femmes ont été et sont encore **largement invisibilisées**. De même, les publications de chercheuses ont été en recul très important pendant cette période.

Loin de l'égalité grande cause nationale, les pouvoirs publics ont arrêté de faire semblant d'intégrer cette dimension dans les politiques publiques.

Pour la Fonction Publique d'État, la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est loin d'être la priorité des ministères et des administrations qui ont d'ailleurs totalement occulté cette dimension dans la gestion de la crise.

Alors que la loi a rendu obligatoire des plans d'action égalité au 31 décembre 2020, il aura fallu attendre 9 mois le décret d'application qui vient d'être publié en toute discrétion. Les employeurs publics auront jusqu'au 1er mars 2021 pour transmettre leurs plans d'action. Un processus de relance et de mise en demeure reporté de fait le délai de 9 mois après la date prévue par la loi!

Ce ne sera donc qu'à partir du 1er octobre 2021 qu'une pénalité financière sera effective pour un employeur défaillant. Sans compter que la contrainte ne pèse que sur la forme, car aucune sanction n'est prévue si le plan d'action n'a aucun effet sur la suppression des inégalités.

Pour rappel, dans la Fonction Publique où les femmes sont très présentes (62 %), les inégalités salariales s'élèvent à 19 % et sont principalement dues aux temps partiels (occupés par 82 % des femmes), aux retards de carrière, aux primes moins importantes (30 % en moins pour les femmes) et **surtout du fait de la dévalorisation des rémunérations et carrières des emplois fortement féminisés.**

« Femmes providentielles, sous payées et surchargées! » Le Haut conseil à l'égalité dans un





avis du 13 mai rejoint la tribune du Monde du 18 avril et la pétition [Revalorisez les emplois féminisés](#) pour en faire une urgence sociale!



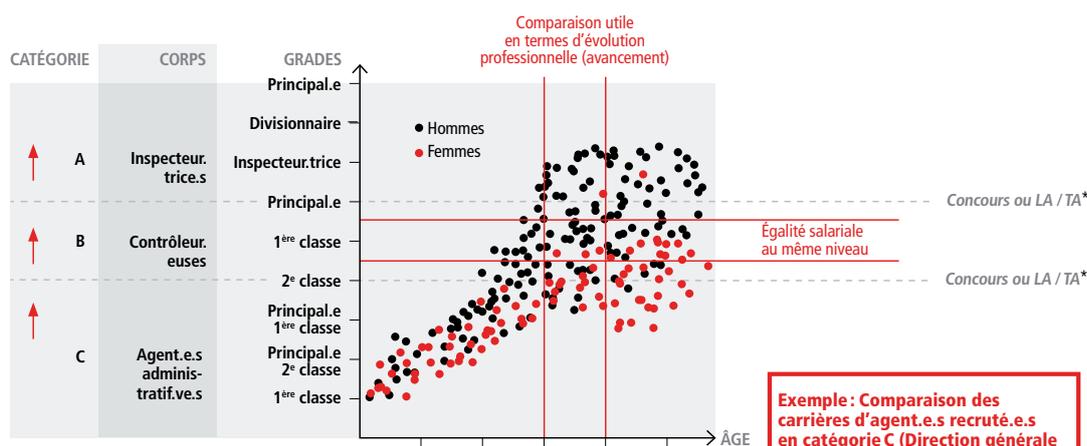
Aujourd'hui, plus que jamais, l'urgence est à la reconnaissance des emplois féminisés par leur revalorisation et la prise en compte de la pénibilité.

L'État doit être exemplaire et faire de l'égalité professionnelle une réalité en ouvrant une négociation salariale, en titularisant les agent.es contractuel-les qui sont, rappelons-le, 67 % des femmes.

L'État doit aussi mettre fin aux discriminations et reconstituer les carrières, réparer ces inégalités. Il doit mettre en place de nouveaux indicateurs sur les carrières comme la méthode de « nuages de points » (exemple ci-dessous) dans chaque administration. Cette méthode à l'initiative de la CGT est préconisée par le Défenseur des droits pour repérer les discriminations.

PÉTITION

www.change.org/p/emmanuel-macron-revalorisez-les-emplois-féminisés



Exemple : Comparaison des carrières d'agent.e.s recrut.e.s en catégorie C (Direction générale des finances publiques)

Concours d'entrée
= niveau de recrutement:
Brevet d'étude 1^{er} cycle 2nd degré
(niveau V Éducation Nationale)

POUR ALLER PLUS LOIN :

Voir le site <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/> actualité, infos, outils pour agir: vidéos, tracts, affiches, illustrations, guides dont le guide CGT Fonction publique *Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*

LIEN DU GUIDE :

<http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2018/11/CGT-FONCTION-PUBLIQUE-Interactif.pdf>